

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Date de la convocation :
10 avril 2026

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Quorum : 8

**Nombre de conseillers
présents : 13**

L'an deux mille vingt-six le seize avril à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain DURIS

Étaient présents : M. Alain DURIS, Maire, M. Bruno GRANCOING, Mme Sandrine COULON, M. Éric BOULESTEIX, Mme Aurélie GAUMER, Adjoint, Mme Mariel HARTWICH, M. Yann RUFFEL, ~~Mme Jéssica GATTE~~, M. Thomas PEYROT, Mme Odile NICOLARDOT, Mme Sabrina FREDON, ~~M. Arnaud CHESSERON~~, Mme Michèle COSSU, Mme Sylvie GERMOND, M. Julien GUYOT Conseillers municipaux.

Étaient absents : M Arnaud CHESSERON, Mme Jéssica GATTE

Ont donné pouvoir : M. Arnaud CHESSERON donne pouvoir à M. Éric BOULESTEIX

Secrétaire de séance : M. Éric BOULESTEIX

Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (PRINCIPAL ET ANNEXE)

Numéro de la délibération : 021 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu la délibération n°18/2020 du 30 juin 2020 portant sur les délégations consenties au Maire ;

Vu le Compte Financier unique 2024 de la commune ;
Considérant qu'il y'a lieu de procéder au vote du budget primitif de la Mairie de Saint-Auvent pour l'exercice 2025 ;

Considérant l'équilibre parfait des dépenses et recettes d'investissement du budget principal ;

Considérant que le compte prévisionnel du budget principal fonctionnement fait apparaître un solde positif, avec des recettes excédents les dépenses, permettant ainsi une gestion financière saine ;

Considérant l'équilibre parfait entre des dépenses et les recettes investissement et fonctionnement du budget assainissement ;

Considérant que le budget primitif principal sera voté sur les bases de la nomenclature M57. Le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement ;

Considérant que le budget primitif assainissement sera voté sur les bases de la nomenclature M49A ;

Le Maire, Bruno GRANCOING, soumet à l'examen du Conseil Municipal les Budgets Primitifs 2025 appuyés de tous documents budgétaires propres à justifier les propositions.

BUDGET PRINCIPAL

Section fonctionnement	Proposition	Voté
Dépenses	1 331 518.38	1 331 518.38
Recettes	1 810 322.48	1 810 322.48
Section investissement	Proposition	Voté
Dépenses	430 002.66	430 002.66
Recettes	430 002.66	430 002.66

BUDGET ANNEXE :

ASSAINISSEMENT

Section fonctionnement	Proposition	Voté
Dépenses	56 265.67	56 265.67
Recettes	56 265.67	56 265.67
Section investissement	Proposition	Voté
Dépenses	88 354.13	88 354.13
Recettes	88 354.13	88 354.13

Après délibération, le conseil Municipal décide,

Résultat du vote : Unanimité :

Le secrétaire de séance,

Éric BOULESTEIX

Le président de séance,

Alain DURIS

Acte rendu exécutoire après transmission en
préfecture et publication le 20 avril 2026

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

